

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 783

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **20 avril 2026**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 783** *modifiant le Règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de Saint-Hyacinthe et le Règlement 710 concernant la prévention des incendies pour donner suite à la révision du règlement de circulation et de stationnement.*

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} juin 2026. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 29 mai 2026.



Rebecca Monaco, LL.L., J.D.
Greffière